

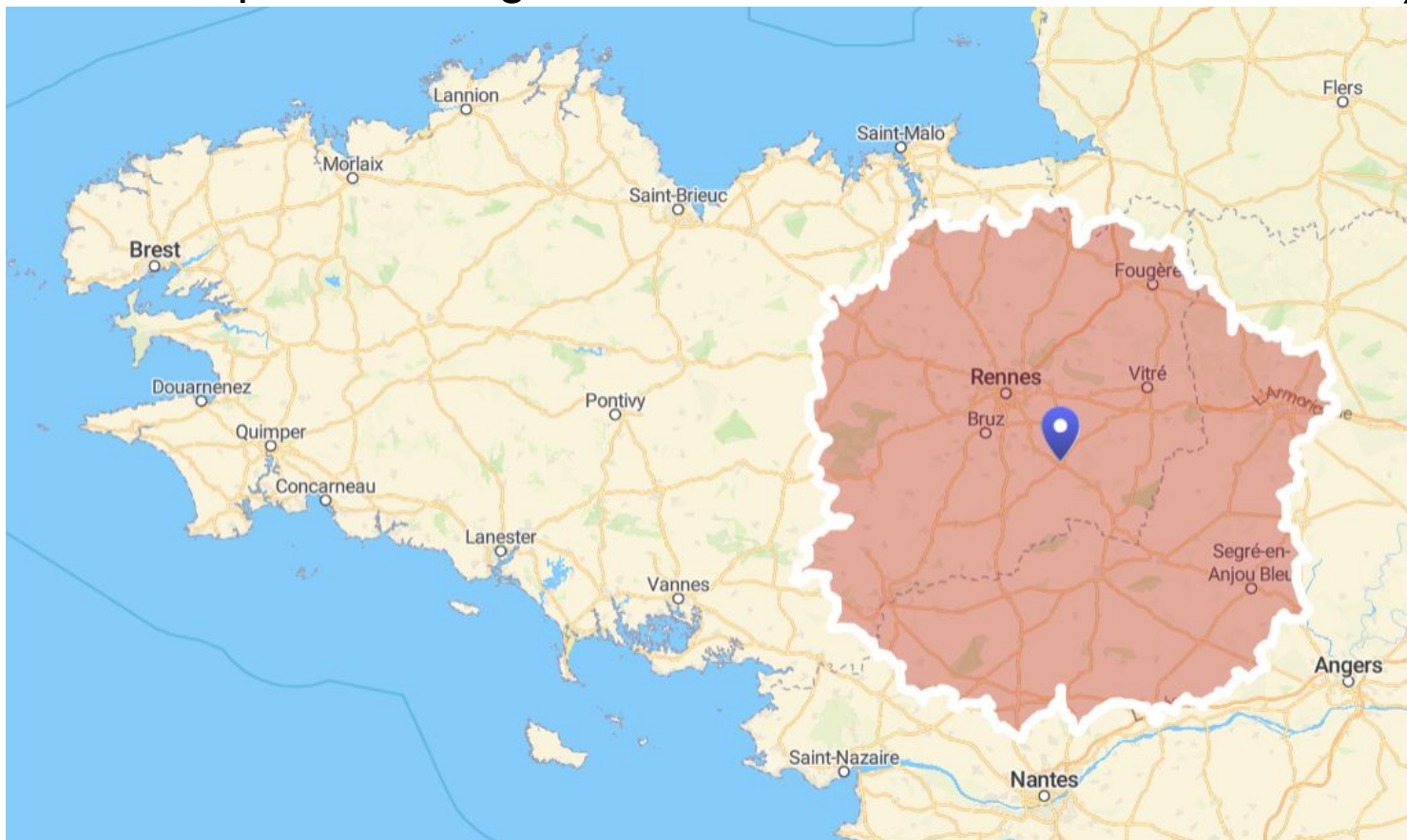
Règles de participation du club aux frais des athlètes

Novembre 2023

Participants : Hélène, Wilfrid, Virginie

Validé en CA du 04 décembre 2023

Frais Kilométriques : prise en charge au delà de 80km à partir de Janzé (le lieu de la compétition, stage, formation doit être à 80km de Janzé)



Récapitulatif de prise en charge

	Frais kilométriques	Hébergement	Frais de bouche	Indemnisation Bénévolat	Frais de Formation
Entraîneur référent	Déduction fiscale ou 0,18cts/km si non imposable	Pour les championnats : 30€ pour 1 nuit	Pour les championnats : 10 €/jour	Prix de la licence au frais réel	Prise en charge des frais de formation : si diplômante et dans un plan de formation validé par le CA Prise en charge des frais kilométriques : en fonction du plan de formation (Déduction fiscale ou 0,18cts/km si non imposable)
Encadrant	Déduction fiscale ou 0,18cts/km si non imposable			60€	
Juges	Déduction fiscale ou 0,18cts/km si non imposable	Pour les championnats : 30€ pour 1 nuit		60€	
Membre du CA	Déduction fiscale ou 0,18cts/km si non imposable			60€	
Athlètes	Pour les déplacements dans le cadre des championnats : 0,18cts/km pour les déplacements au delà de 80km	Pour les championnats : 30€ pour 1 nuit	Pour les championnats : 10€/jour		Prise en charge des frais de stage (à valider en amont par le CA) Déduction fiscale ou 0,18cts/km si non imposable

Frais kilométriques : Le covoiturage ou la location de minibus doivent être privilégiés.

Pas d'indemnisation de l'athlète si un covoiturage est possible et que l'athlète voyage seul.

Dans le cas d'un déplacement en train, avion les frais seront pris en charge à hauteur du montant des Indemnités kilométriques

Hébergement : Prise en charge d'une nuit pour 30€ maximum que ce soit hôtel ou Air B&B

Indemnisation : Pour les entraîneurs référents la licence sera payée par le club

Pour les encadrant, juges et membres du CA le remboursement se fera en fin de saison selon la règle suivante :

Pour les juges, participation à 4 compétitions

Pour les encadrants, participation à 10 entraînements minimum

Pour les membres du CA, participation active durant l'année : réunion, évènement, commission

Participation du club aux frais de compétitions athlétisme

Prise en charge pour les championnats hors département : cross, championnats région, France...

Prise en charge des frais de déplacement hors département à hauteur de 0.18€ : Si autre moyen de transport que la voiture alors la règle reste le tarif kilométrique.

L'indemnisation kilométrique sera déclenchée à partir du moment où le lieu se trouve à 80km à partir de Janzé.

Frais kilométrique uniquement si covoiturage

Dans le cadre d'un trajet en location de minibus, le déplacement est pris en charge par le club.

1 nuité à hauteur de 30€

Frais de bouche 10€/jour

Les entraîneurs référents (validés par le CA)

Prise en charge du coût de la licence quelque soit le tarif

Dès le début de la saison

Les encadrants : 60€

10 Séances

remboursement fin de saison

Juges et administrateurs

JUGES :

Prise en charge à hauteur de 60€ pour 4 compétitions

déduction fiscale ou Prise en charge des frais kilométriques à hauteur de 0,18cts/km si non imposable

Remboursement fin de saison

ADMINISTRATEURS : CA actuel

prise en charge à hauteur de 60€

si investissement réunions, évènements, commission

Remboursement fin de saison

Les indemnisations ne se cumulent pas et la plus favorable sera appliquée

Frais de formation

Faire un plan de formation et doit déboucher sur un diplôme

La demande doit être demandée au CA avant

Prise en charge des frais de formation : OK si diplômante et dans un plan de formation validé par le CA

Prise en charge des frais kilométriques : en fonction du plan de formation